

REUNION DU 28 AVRIL 2025

Le lundi vingt-huit avril deux mille vingt cinq, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 Avril 2025, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal DONNET, Maire.

Etaient présents : Mme CARREY Alexandra, Mme VARNIERE Marie, Mme Nadège RAMOS, M. DUVAL Christian, M. THIERRY Pierre, M. Jean-Claude BECKER, M. VIMARD Sébastien, Mme RODRIGUEZ Sophie

Etaient absents excusés : M. Ludovic VASSE, M. GREAUME Jacques, M. TAUVEL Bertrand, Mme Emmanuelle GOLAIN

Mme MASSELINE Joëlle a donné procuration à Mme Alexandra CARREY

Le procès-verbal de la réunion du 10 Avril 2025 est approuvé à l'unanimité

Mme Nadège RAMOS est désignée secrétaire de séance.

Vu le nombre de conseillers présents, le quorum est atteint.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour de la présente réunion :

- Vidéo protection : choix des entreprises
- Création d'une aire de jeux
- Accessibilité de la voirie : création surbaissés sur les passages protégés
- Pose d'un défibrillateur au niveau de la mairie : demande de subvention
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour :

- l'agrandissement du parking derrière la mairie
- l'attribution d'une subvention au comité des fêtes de Gerville

Le conseil municipal approuve.

N°2025-15 VIDEOPROTECTION : CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'un avis d'appel public à la concurrence a été effectué du 27 janvier au 28 février 2025 pour la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance d'un dispositif de vidéoprotection urbaine et du réseau d'interconnexion.

Le type de marché est un accord cadre à bons de commande, passé en procédure adaptée, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commandes, mono-attributaire pour chaque lot, passé par le pouvoir adjudicateur, sans montant minimum, avec montant maximum de commandes, sans remise en concurrence lors de l'attribution des bons de commande.

Le montant maximum de commande, pour la durée totale du marché, est de 200 000,00 € HT pour les deux lots, soit 150 000,00 € HT pour le lot 1 et 50 000,00 € HT pour le lot 2.

Les deux lots sont :

- lot 1 : Fourniture, mise en œuvre et maintenance du système de vidéoprotection urbaine
- lot 2 : Interconnexion et maintenance de sites distants par location d'un réseau de fibres noires dédié.

A l'issue de la remise des offres, 6 plis pour le lot 1 et 3 pour le lot 2 sont parvenus conformes dans les délais.

La société AMBRE a été chargée d'ouvrir et d'analyser les offres reçues.

Lors de la réunion de la commission des travaux du 15 avril 2025, la société AMBRE a présenté le rapport d'analyse des offres.

Au vu de ce rapport, la commission des travaux propose de retenir les sociétés suivantes :

- Lot N°1 : société AXIONE qui a obtenu la meilleure note finale pondérée en fonction des différents critères d'analyse retenus (critères prix, valeur technique et maintenance)
- Lot N°2 : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES qui a obtenu la meilleure note finale pondérée en fonction des différents critères d'analyse retenus (critères prix, valeur technique et maintenance)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir les entreprises suivantes :

* Lot N°1 : société AXIONE

* Lot N°2 : Société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES

- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce marché.

Les montants de chaque lot seront établis via des bons de commande, après une nouvelle visite sur place des entreprises retenues, et le montant maximum du marché pour chaque lot respectera le montant indiqué plus haut. Une réunion du conseil municipal aura lieu pour approuver les devis définitifs.

Le montant des travaux a été prévu au budget primitif 2025 en section d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux seront subventionnés à hauteur de 40% par l'Etat au titre de la DETR et une subvention d'un montant maximum de 24 000 € a été sollicitée auprès du Département.

N°2025-16 CREATION D'UNE AIRE DE JEUX

Dans le cadre de la réhabilitation du terrain multisports, la commission des travaux propose d'aménager la partie restante en aire de jeux.

Un devis a été établi pour installer une aire de jeux comprenant « une tour » avec toboggan, un jeu ressort et une bascule pour les enfants âgés de 2 à 7 ans, une table de pingpong ainsi qu'une table de pique-nique à proximité. Le devis de Direct Jeux s'élève à 7 344,00 € HT pour ces équipements. Un devis pour la pose de dalles amortissantes pour les jeux est en attente de réception.

La question se pose d'installer des bornes de propreté canine ainsi que l'éventualité d'interdire l'accès aux animaux à cette aire de jeux. Les décisions sur ces points sont reportées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité, d'acquérir des jeux pour les petits, une table de pingpong, un 2ème banc pour installer à côté de l'aire de jeux et enfin deux tables de pique-nique à sceller sur la pelouse à proximité
- demande à Monsieur le maire de redemander un devis pour un banc et une table de pique-nique supplémentaire,
- autorise Monsieur le Maire à acheter ces fournitures ainsi que les dalles nécessaires à l'aire de jeux.

La dépense a été prévue au budget primitif 2025 en section d'investissement.

N°2025-17 ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE : CREATION PASSAGES SURBAISSES SUR LES PASSAGES PROTEGES

Monsieur le maire rappelle que la loi N°2005-102 du 11 février 2005 impose que « la chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite ».

Dans ce cadre, les communes de plus de 1 000 habitants sont dans l'obligation d'établir un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

Afin de rendre accessible les passages protégés sur la voirie, Monsieur le Maire présente aux conseillers un devis de l'entreprise DELAHAIS pour la mise en place de bateaux sur les trottoirs aux abords

COMMUNE D'EPREVILLE (76400)

des passages piétons. Six créations de bateaux doivent ainsi être réalisées pour un montant estimé à 5 736,00 € HT.

A ce devis, doivent s'ajouter la pose de bandes d'éveil à la vigilance en bordure de chaque passage piéton pour signaler ces passages. Douze dalles podotactiles doivent ainsi être posées pour équiper les passages protégés. Un devis de l'entreprise Direct Signalétique s'élève à 807,58 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide la réalisation de ces travaux,
- décide de retenir le devis de l'entreprise DELAHAIS pour un montant de 5 736,00 € HT ainsi que le devis de l'entreprise DIRECT SIGNALÉTIQUE pour un montant de 807,58 € HT
- Autorise monsieur le maire à signer ces devis
- autorise monsieur le maire à déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département.

La dépense a été prévue au budget primitif 2025 en section d'investissement.

N°2025-18 POSE D'UN DEFIBRILLATEUR AU NIVEAU DE LA MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION

Vu le Décret N°2018-1186 du 19 décembre 2018 fixant les prescriptions de sécurité relatives à la mise en place d'un défibrillateur automatisé externe pour les établissements recevant du public (ERP) et la mise en œuvre de leur maintenance.

Monsieur le Maire rappelle qu'un défibrillateur a été posé sur le mur de la salle omnisports à proximité de la salle polyvalente et de l'école.

Etant donné que la mairie ne se trouve pas à proximité de ces établissements et que la mairie est un point central de la commune, Monsieur le Maire propose d'acquérir un deuxième défibrillateur et de le poser sur un mur extérieur de la mairie.

Vu la convention de mutualisation conclue avec Fécamp Caux Littoral Agglo relative à la vérification et maintenance des défibrillateurs, un devis a été demandé à l'entreprise SCHILLER, retenue par l'Agglo, pour l'acquisition d'un défibrillateur extérieur et sa maintenance.

Le devis pour l'achat d'un pack espace public extérieur FRED PA-1 DEA avec coffret AIVIA 200, maintenance 1ère année offerte et Elearning s'élève à 1 249,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de poser un défibrillateur sur un mur extérieur de la mairie facilement accessible à tous
- décide de retenir le devis de l'entreprise SCHILLER pour un montant de 1 249,00 € HT
- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département
- autorise monsieur le maire à signer le devis.

La dépense a été prévue au budget primitif 2025 en section d'investissement.

Les conseillers évoquent la question de la formation à l'utilisation d'un défibrillateur ainsi qu'une formation aux premiers secours. Des formations pourraient être proposées aux responsables des associations ainsi qu'à toute personne le souhaitant.

Des renseignements vont être pris pour trouver des organismes qui pourraient venir à Epreville pour organiser des formations.

N°2025-19 AGRANDISSEMENT PARKING DERRIERE LA MAIRIE

Afin de résoudre le problème de stationnement des locataires des logements situés derrière la mairie Espace Maurice Durand, monsieur le maire propose de créer quatre nouvelles places de parking sur une partie de pelouse.

COMMUNE D'EPREVILLE (76400)

Un devis a été demandé à l'entreprise DELAHAIS pour un montant de 6 125,00 € HT.

La question de numérotter les places de parking sur le modèle une place de parking par logement est évoquée. Ce point sera revu ultérieurement après la construction des nouvelles places de stationnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité la réalisation de ces travaux,
- retient le devis de l'entreprise DELAHAIS pour un montant de 6 125,00 € HT
- et autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

Les travaux sont prévus au budget primitif 2025 en section d'investissement.

N°2025-20 SUBVENTION COMITE DES FETES DE GERVILLE

Comme l'an passé, la commune de Gerville accepte de prêter leur estrade pour organiser notre fête de la musique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accorder au Comité des Fêtes de Gerville une subvention d'un montant de 100 €.

La somme est prévue au budget primitif 2025.

QUESTIONS DIVERSES

- Une cérémonie célébrant la fête des mères aura lieu comme tous les ans le samedi 24 mai.

- Monsieur le maire informe les conseillers qu'une rencontre avec la société ALCEANE aura lieu dans les semaines à venir pour nous présenter leur projet de construction de logements locatifs Route des Ifs.

La séance est levée à 22h30.

La secrétaire de séance
Mme Nadège RAMOS



Le Maire,
M. Pascal DONNET

